



ECONET 2 - CH200

Dégraissant économique surpuissant de qualité alimentaire

Nettoyant mouillant, économique, sans solvant, sans hydrocarbure, ininflammable, de qualité alimentaire. Elimine toutes les salissures telles que : graisses, huiles, suies, dépôts de pollution ou alimentaires, dépôts résineux des salles de sport.

Recommandé pour le nettoyage du pulvérisateur et le matériel agricole.

Efficace sur les souillures d'engrais et les produits phytosanitaires.

S'emploie sur tous types de supports tels que surfaces peintes, métaux ferreux et non ferreux, plastiques, caoutchouc, sols d'ateliers, murs, carrelage, crépi, bâti de moulure, locaux à poubelle...

Caractéristiques :

Liquide incolore

Tensioactifs de nature anioniques et non ioniques



Mode d'emploi :

Diluer à l'eau à raison de 2 à 25 % selon les salissures.

Appliquer au pulvérisateur en commençant par le bas, en auto laveuse, manuellement...

Laisser agir quelques instants, rincer et /ou essuyer.

Toujours faire un essai au préalable avant utilisation.

Stocker à l'abri du gel.

Nettoyage du pulvérisateur :

Par 100 L d'eau dans la cuve ajouter 0,5 L à 1 L de produit (2 L pour un pulvérisateur fortement encrassé).

Brasser et pulvériser (sur terrain neutre) en fonction complète (sortie aux derniers jets).

Stopper, laisser agir, vider la cuve.

Rincer à l'eau claire.

Le nettoyage du pulvérisateur est obtenu de façon optimale en respectant les 3 phases (cuve, pompe, électrovannes, tuyauteries, rampes, jets).

Pour l'extérieur du pulvérisateur, utiliser de préférence un pulvérisateur à dos. Diluer de 5 à 15 % selon les souillures.

Laisser agir et rincer sous pression.

Utilisations :

Pour les ateliers mécaniques, les réparateurs de véhicules, les écoles, les universités, les hôpitaux, la DDE, les ateliers municipaux, les métalleries, le TP, les laboratoires alimentaires, les parkings, les sociétés de nettoyage.



Règlementation :

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme à l'arrêté du 08.09.1999 modifié, relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

DANGER. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.

Général Maintenance Industries
21 rue de l'Orgeval 77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 03 50 50 - Fax : 01 64 03 50 67
www.gmisa.fr